

Image not found or type unknown



Cession de parts SARL en cogérance 50/50

Par **Cadouille**, le **03/07/2017** à **18:39**

Bonjour
Associé et cogérant égalitaire avec un second associé. Ce dernier souhaite que je lui cède mes parts à l'euro symbolique; ce que j'ai accepté. Depuis, silence radio (la société est basée à l'île de La Réunion et j'ai déménagé en France métropolitaine). Le fait d'être encore cogérant et cotisant au RSI, je ne puis me mettre en micro-entreprise.
Quels sont mes recours afin de pouvoir accélérer la cession de mes parts ?
Merci de vos réponses.
Bien cordialement.
Thierry **XXXXXXX** **anonymisation**